

FCC

Société pluri-professionnelle d'exercice sous forme
de société d'exercice libéral par actions simplifiée
Au capital de 469.185,00 euros

Siège social : 117, rue Nationale – 59700 Marcq-en-Barœul
394 711 188 R.C.S. Lille Métropole

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le trente-et-un mars à huit heures,
Au siège social,

Les associés de la société « FCC » au capital de 469.185,00 euros, divisé en 31.279 actions de 15,00 euros de valeur nominale chacune (la « Société »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement, sur convocation verbale du Président, tous les associés étant présents ou régulièrement représentés.

La feuille de présence, certifiée exacte par le bureau de l'assemblée permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 31.279 actions sur les 31.279 composant le capital social. Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bastien LEGRAND, Président.

La société GMBA MONTIEL LABORDE, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Les associés reconnaissent expressément que les documents suivants ont été mis à leur disposition préalablement à la présente assemblée générale et se déclarent, dans la mesure où ils sont tous présents ou représentés, remplis de l'intégralité de leurs droits au titre de la convocation à la présente assemblée générale.

Le Président dépose lesdits documents listés ci-après sur le bureau de l'assemblée :

- le projet de l'ordre de mouvement portant sur une action de la Société ;
- la feuille de présence à la présente assemblée générale ;
- les statuts de la Société ; et
- le texte du projet des résolutions soumises à la présente assemblée générale.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'agrément de la cession d'une action intervenant entre associés ;
- La démission d'un Directeur Général ;
- Le pouvoir à conférer en vue des formalités.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including "JAA", "JM", "BF", "ML", and "N".

Le Président rappelle qu'aux termes de l'article 10.2.2 des statuts de la Société, tout associé ne pourra réaliser un transfert de titres à un autre associé qu'après avoir obtenu l'agrément de la collectivité des associés.

Ces échanges terminés, et plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Agrément de la cession d'une action

Conformément à l'article 10.2.2. des statuts de la Société, la collectivité des associés agrée expressément la cession d'une action intervenant ainsi qu'il suit :

Cession par Monsieur Olivier DESPLATS de l'action qu'il détient au profit de la société FLANDRE COMPTABILITE HOLDING, avec effet à la date de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Démission d'un Directeur Général

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Olivier DESPLATS de ses fonctions de Directeur Général à effet du 31 mars 2025 pour départ en retraite et faisant suite à la demande de radiation de l'Ordre des Experts-comptables et de la Compagnie des Commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

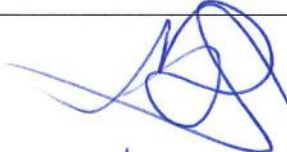
Pouvoirs à conférer en vue des formalités

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président de séance et tous les associés présents ou par leurs mandataires après lecture.

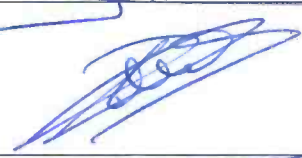
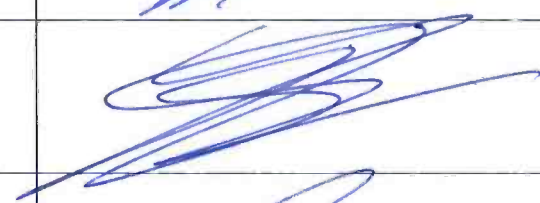
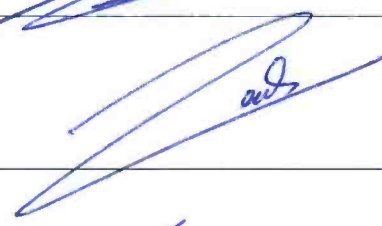
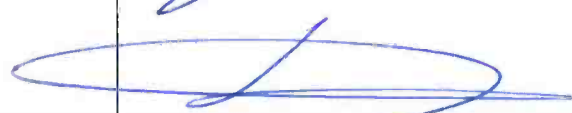
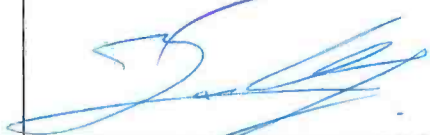
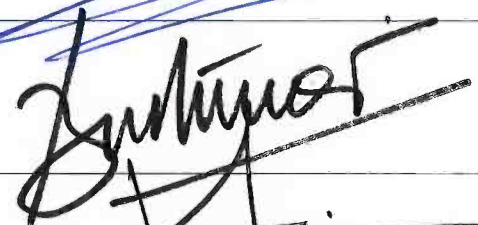
Monsieur Jean-Adrien AUBRUN Associé	
Monsieur Maxime CIARLETTA Associé	

LU

MP

BK

5

Monsieur Olivier DESPLATS Associé	
Madame Bénédicte FROMONT Associée	
Monsieur Bastien LEGRAND Président de séance et Associé	
Monsieur Louis MAERTENS Associé	
Monsieur Philippe MAILLET Associé	
Monsieur Jérémy MALLEVAEY Associé	
Flandre Comptabilité Holding Associée Représentée par Monsieur Bastien LEGRAND Gérant	
Maître Benjamin TESSIER Associé	
Maître Lina WILLIATE^T Associée	